



**DEMANDE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

Document à compléter et à retourner au service à la population

au plus tard 15 jours mois avant le début de l'occupation par courrier, ou par mail : accueil-mairie@ville-nieppe.fr

NOM : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____ **Tél :** _____
_____ **Adresse mail :** _____
Société : _____

Localisation du site concerné par la demande :

Voie concernée : Voie privée n° _____ Route départementale n° _____ Route communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Nature de la demande :

Dépôt ou stationnement :

Demande initiale Prolongation, référence de l'arrêté : _____

Nature du dépôt :

Matériaux Benne Grue Echafaudage Etalage Mobilier urbain Autre (*à préciser*) : _____

Ou nature du stationnement :

Terrasse de café Vente le long de la voie Vente sur le trottoir Autre (*à préciser*) : _____

Durée de l'implantation :

Date de début : ___/___/___ Date de fin : ___/___/___ Durée (*jours*) : _____

Implantation sur (cocher) : Trottoir Chaussée Stationnement Autre (*à préciser*) _____

Dimensions : _____ Quantité : _____

Somme à régler :

Les pièces à fournir :

- La présente demande dûment complétée.
- Descriptif technique de l'installation (matériaux utilisés, plan précisant l'implantation du dispositif sur le domaine public), accompagné des détails éventuels nécessaires à sa bonne compréhension, ainsi qu'une photo de l'implantation.
- La justification du caractère commercial de l'activité exercée (Kbis ou certificat d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers) et la fourniture, pour les débits de boisson, de la copie de la licence de vente de boissons au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce.

Les règles :

L'autorisation d'occupation du domaine public est délivrée à titre personnel, pour une durée déterminée et est révoquée.

Le titulaire de cette autorisation est tenu de respecter les règles générales applicables.

A minima : Ne créer aucune gêne pour la circulation du public ainsi que pour l'accès des riverains, respecter les dates et les horaires d'installation fixés dans l'autorisation, ainsi que les règles d'hygiène, notamment pour les denrées alimentaires. L'autorisation d'occupation du domaine public nécessite le paiement de droits de place dont les montants ont été fixés par délibération du conseil municipal n° 2022-056.

Dans tous les cas, l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée ne se substitue pas aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable ...).

Construction, réparation ou ravalement

- Conduite ou câble aérien en occupation temporaire : **5 € / jour**
- Dépôt de matériaux : **2 € par m² et par 1/2 journée**
- Echafaudage de tous types : **2 € / m² / jour**
- Benne, remorques et camions benne, nacelle élévatrice, grue à tour, goulottes en surplomb, contenants à décombres (*sans déclaration préalable, pénalité de 15 €*) : **10 € / jour**
- Locaux de chantier, hors concessionnaire (sans déclaration préalable, pénalité de 15 €) : **50 € / semaine**
- Clôture, barricades de chantier, palissade et autres occupations du domaine public : **2 € / m² / jour**
- Toute occupation du domaine public non autorisée : **Forfait de 15 €**

Commerces sédentaires

- Terrasse de plein air et stockage de mobilier sur la voie publique : **2 € du m² / an**

Matériel et encombrement commercial

- Etals extérieurs, tourniquets et produits destinés à la vente posée au sol : **12 € / an**
- Banderoles publicitaires (hors association) : **5 € / semaine et par emplacement** (*en fonction des disponibilités*)
- Éléments de publicité : **12 € / an**
- Autres occupations commerciales (stationnement de voiture pour les garagistes et véhicules de livraison) :

Limité à la façade : 100 € / an / voiture - Au-delà de la façade : 5 € / jour / voiture

Droit de place

- Stationnement taxi : **10 € / mois**
- Friterie permanente : **80 € dont 4,33 € de taxe additive / mois**
- Commerçants non sédentaires : **Tarif abonné du marché par jour**
- Stationnement de camion vente directe : **100 €**

J'atteste avoir qualité pour faire la présente déclaration.

Je suis informé(e) que la redevance reste due en totalité si la demande d'annulation ou de réduction est réceptionnée par le service alors que la période d'occupation consentie a déjà débuté.

A _____ Le _____
(signature)